Réf. Farde e-Assemblées : 2562853

N° OJ : **55**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 95.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus sur l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unqiue : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 95.000,00,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2023 à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 5.000,00 EUR à l'asbl "Train World" pour l'organisation d'expositions temporaires;
2) 30.000,00 EUR à l'asbl "Brussels Major Events" pour l'organisation "Son & Lumière sur la Grand Place";
3) 30.000,00 EUR à l'asbl "Brussels Major Events" pour les actions de Rurabilité 2023 dans le cadre de Plaisirs d'Hiver;
4) 20.000,00 EUR à l'asbl "Association Galeries" pour la programmation estivale ainsi que les activités de médiation 2024;
5) 10.000,00 EUR à l'asbl "Académie André Delvaux" pour la préparation pour les Magritte du Cinéma 2024.

Annexes :